

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 61-2015

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit pour les travaux de rénovation de la verrière de toiture de l'église de la paroisse catholique romaine St-François d'Assise à Renens

Date proposée pour la séance de la Commission :

Mardi 17 mars 2015, à 19 h.00

A l'Hôtel-de-Ville, Salle de la Municipalité

16 février 2015

P R E A V I S No 61-2015

Demande de crédit pour les travaux de rénovation de la verrière de toiture
de l'église de la paroisse catholique romaine Saint-François d'Assise à Renens

Renens, le 16 février 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal un crédit d'investissement de CHF 169'000.- TTC pour permettre l'indispensable remplacement de la verrière de toiture de l'église de la paroisse catholique Saint-François d'Assise à Renens.

La loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP), cadre les charges imputables aux Communes, notamment dans le domaine de l'entretien des lieux de culte, soit : conformément à l'article 23 alinéa 2 de la "LREEDP", il s'agit d'un entretien lourd d'un lieu de culte. Ainsi, le coût doit être assumé par les communes.

Toutefois, les charges d'exploitation et d'entretien annuelles qui répondent aux articles de loi ci-dessus, sont réparties entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice en fonction du nombre de paroissiens au 1^{er} octobre de chaque année.

Un préavis doit être déposé compte tenu de l'importance de la part allouée à la Commune de Renens qui excède CHF 50'000.- et afin de pérenniser cet engagement dans le budget pour les années 2014 à 2018.

TABLE DE MATIERES

1. Objet du préavis	1
2. Préambule	2
3. Bref rappel historique	3
4. L'architecture de l'église	4
5. Projet	4
6. Calendrier prévisionnel	5
7. Structure des coûts des travaux	6
7.1 Devis	6
7.2 Répartition du coût des travaux	7
8. Incidences financières	7
8.1 Plan des investissements	7
8.2 Comptes de fonctionnement	7
Conclusion	7

2. Préambule

La loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP), cadre les charges imputables aux Communes, notamment dans le domaine de l'entretien des lieux de culte, soit :

Section II Autres types de prestations
Sous-section II Par les communes

Art. 23 - Entretien des lieux de culte

¹ *Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV et la FEDEC-VD.*

² **Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte** mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées.

³ *Elles pourvoient à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte.*

Art. 24 – Autres prestations en faveur des Eglises

¹ *Les communes entretiennent les locaux destinés au catéchisme et pourvoient à leurs ameublements et chauffage.*

² *Si nécessaire, elles les mettent à disposition des Eglises.*

³ *Elles rétribuent les musiciens d'église et les concierges.*

Les charges de ce préavis sont clairement incontournables et imputables aux communes.

Renens n'assumera pas seule cette charge. Sur la base d'une convention datée du 6 décembre 1985 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1985, les charges d'exploitation annuelles de la paroisse Saint-François d'Assise qui répondent aux articles de loi ci-dessus, sont réparties entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice en fonction du nombre de paroissiens au 1^{er} octobre de chaque année dont le détail figure au chapitre 6.2.

Ainsi, la part des coûts subventionnés en relation avec les articles ci-dessus en faveur de la paroisse Saint-François d'Assise s'est montée pour la Commune de Renens à :

2011 (comptes) à	CHF	130'768.25
2012 (comptes) à	CHF	111'268.95
2013 (comptes) à	CHF	98'882.80
2015 (budget) à	CHF	93'600.00

3. Bref rappel historique

Le 10 novembre 1963, s'est déroulée la cérémonie de la pose de la première pierre du nouvel édifice de la paroisse catholique de Saint-François d'Assise de Renens. Sa construction fut achevée en 1966. Le complexe comprend, outre l'église et la chapelle de semaine, la cure et plusieurs salles polyvalentes pouvant accueillir les nombreuses activités paroissiales en expansion.



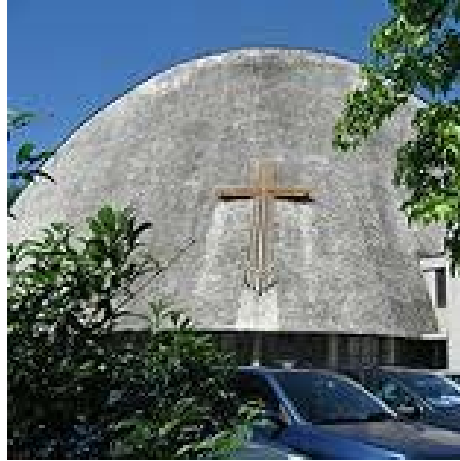
La paroisse Saint-François d'Assise, comprenant deux lieux de culte (Renens et Saint-Sulpice), s'adresse aux quelque 20'000 catholiques établis sur le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice. Avec la paroisse Saint-Pierre de Bussigny, elles constituent une "Unité pastorale" animée par une équipe éponyme composée de trois prêtres, une religieuse, une agente pastorale et une bénévole, ces deux dernières étant laïques.

Outre les francophones, plusieurs communautés d'origine étrangère vivent sur le périmètre de la paroisse Saint-François d'Assise et ce depuis 100 ans pour les Italiens, par exemple. Elles y célèbrent la messe tous les dimanches, des parcours de catéchèse ainsi que de nombreuses activités d'Eglise. Il s'agit des communautés portugaise, italienne et hispanophone.

Les messes dominicales y sont donc célébrées en français, italien, espagnol et portugais. A noter que deux petites communautés albanaise et malgache se réunissent mensuellement, respectivement à Saint-François et Saint-Sulpice. De plus, des activités telles que les Dimanches Solidaires, des soirées de partage et de convivialité, de formation biblique, de prières, mais aussi lieu de rencontre de groupes charismatiques et du Chemin néocatéchuménal permettent une vie pastorale active au sein des locaux paroissiaux.

4. L'architecture de l'église

L'architecture est l'œuvre de l'architecte suisse de Fribourg Pierre Dumas (qui est également l'auteur d'autres églises de cette période). Elle est bâtie sur deux niveaux pour exploiter la topologie du lieu. Au niveau supérieur, on trouve l'église principale et la chapelle. La qualité des matériaux intérieurs de l'église (béton, métal, bois et verre) lui donne un aspect neutre et sobre, favorisant le recueillement lors des diverses célébrations. La verrière supérieure épouse la forme de la coque en béton, si bien que la qualité de la lumière naturelle descend sur toute la paroi de l'église et rayonne ainsi sur l'assemblée. Cette verrière singulière, assez unique dans sa forme, constitue une particularité.



5. Projet

Le remplacement de l'ensemble de la verrière est désormais indispensable pour des raisons de salubrité et de sécurité. Les travaux ne sauraient donc être décalés dans le temps, ce qui a été confirmé par l'expertise d'un architecte.

La verrière est constituée de profils métalliques soutenant des plaques de plexiglas. Avec les années, le travail des matériaux a fait son œuvre : les joints existants se sont détériorés, provoquant des infiltrations d'eau et la corrosion de la structure métallique.



Le bâtiment de l'église figure au recensement architectural du Canton de Vaud avec la note 2. Cela signifie que c'est un bâtiment d'importance régionale et qu'en cas de travaux, la section monuments et sites du Canton doit donner son accord. La demande d'autorisation est en cours de traitement.

Les travaux concernent le remplacement des profils et du verre par un système poteau-traverse en aluminium avec verre isolant. Des travaux d'étanchéité de la nouvelle verrière à la toiture existante sont également prévus.

Pour réaliser les travaux dans les meilleures conditions et dans le respect des normes de sécurité, un échafaudage intérieur est prévu sur toute la longueur de la verrière. A l'extérieur, un échafaudage permettra l'accès à la verrière et une toiture provisoire sera posée afin de pouvoir démonter les éléments en place. Étant donné la particularité de la forme de la verrière (chaque verre sur mesure), un relevé sera réalisé pour chaque trame et les verres dessinés et fabriqués artisanalement. Trois modules pourront s'ouvrir par un système électrique afin de ventiler naturellement la salle de l'église.

La durée des travaux est estimée à 4 mois. Le suivi du chantier sera assumé par le CTC et la planification sera élaborée en partenariat avec les utilisateurs.

Le financement des travaux d'un montant total de CHF 450'000.- (voir chapitre structure des coûts ci-dessous) sera avancé par la FEDEC-VD (Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud), sous la forme d'un prêt sans intérêts. Le prêt sera remboursé par les communes au prorata du nombre de paroissiens sur une période de 4 ans, soit de 2015 à 2018.

Conformément à l'article 23 alinéa 2 de la "LREEDP", il s'agit d'un entretien lourd d'un lieu de culte. Ainsi, le coût doit être assumé par les communes.

6. Calendrier prévisionnel

- Dépôt du préavis : mars 2015
- Soumissions : février-mars 2015
- Vote du préavis : 30 avril 2015
- Commande des travaux : mai 2015
- Début des travaux : dès mi-juin 2015, sur 4 mois environ

7. Structure des coûts des travaux

7.1 Devis

Des devis détaillés par corps de métiers ont été établis d'un total CHF 450'000.-.

Les travaux seront mis en soumission pour chaque corps de métiers. Les coûts ci-dessous s'entendent donc soumissions non-rentrées avec une marge de +/- 10%.

CFC	Descriptif	Montant	Total
1	Travaux préparatoires		30'000.00
111	Déblaiement, préparation du terrain	5'000.00	
113	Démontages + taxes	20'000.00	
120	Protection, aménagements provisoires / soumission	5'000.00	
2	Bâtiment	360'000.00	
21	Gros œuvre 1		60'000.00
211	Travaux de maçonnerie	20'000.00	
213	Echafaudages	40'000.00	
22	Gros œuvre 2		235'000.00
221	Fenêtres, portes extérieures	185'000.00	
222	Ferblanterie	30'000.00	
224	Etanchéité	20'000.00	
23	Installations électriques	10'000.00	10'000.00
28	Aménagements intérieurs 2	25'000.00	25'000.00
285	Traitement des surfaces intérieures	20'000.00	
287	Nettoyage (éventuel)	5'000.00	
29	Honoraires	30'000.00	30'000.00
291	Architecte (estimation)	30'000.00	
5	Frais secondaires (estimation)		10'000.00
513	Frais d'énergie		
524	Reproduction de documents, tirages		
529	Prorata		
531	Assurances		
	TOTAL SANS RESERVE		400'000.00
583	Réserve pour divers et imprévus, env. 15% du CFC 2		50'000.00
	TOTAL TTC CFC 1 à 5 (+/- 10%)		450'000.00

7.2 Répartition du coût des travaux

	Paroissiens au 01.10.2014	Montants TTC
Chavannes-près-Renens	2'669	60'710.00
Crissier	3'751	85'310.00
Ecublens	4'848	110'270.00
Renens	7'430	168'990.00
Saint-Sulpice	1'087	24'720.00
Total TTC	19'785	450'000.00

Arrondi pour Renens à CHF 169'000.00 TTC

Cela représente pour la Commune de Renens une charge de CHF 42'250.- TTC par année pendant 4 ans, soit de 2015 à 2018.

8. Incidences financières

8.1 Plan des investissements

Ce projet n'a pas d'impact sur le plan des investissements.

8.2 Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement n° 2803.3652.01 "Subvention Saint-François - Renens" sera impacté chaque année de 2015 à 2018 pour CHF 42'250.- TTC.

Ce montant peut varier légèrement chaque année en fonction du nombre de paroissiens définissant la clé de répartition et du coût final réel des travaux.

Un préavis est déposé vu que la part de Renens sur les 4 ans est de plus de CHF 50'000.- et pour pérenniser l'engagement de la Commune de Renens dans le budget.

Conclusion

La paroisse Saint-François d'Assise est reconnue pour son rayonnement. Elle est extrêmement active dans le champ confessionnel, social et multiculturel. Le bâtiment sis sur le territoire renanais, fait partie d'un patrimoine à préserver et concerne environ un tiers de la population renanaise. De nombreuses communautés, religieuses ou laïques, peuvent y créer des liens et bénéficier de certains locaux.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 61-2015 de la Municipalité du 16 février 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le crédit nécessaire pour les travaux de rénovation de la verrière de toiture de l'église de la paroisse catholique romaine Saint-François d'Assise à Renens d'un montant de CHF 169'000.- TTC payable en 4 tranches annuelles de CHF 42'250.- TTC.

ACCEPTE la dépense supplémentaire de CHF 42'250.- TTC au budget 2015 qui sera imputée dans le compte n° 2803.3652.01 "Subvention Saint-François - Renens".

ACCEPTE que cette dépense soit portée aux budgets 2016 à 2018, pour CHF 42'250.- par année, dans le compte n° 2803.3652.01 "Subvention Saint-François - Renens".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 février 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Membres de la Municipalité concerné : M. Jean-François Clément
M. Jean-Marc Dupuis